

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 FEVRIER 2022 à 20 h 30

Séance du 18 février 2022 à 20 h 30

Le 18 février 2022, le Conseil Municipal dûment convoqué est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire.

Présents : MM. Renauld Hervé, Le Tual Didier, Dupuy Jean-Philippe, Géraudie Thomas, Vénard Sylvain, Mme Zaoui Nathalie

Absents excusés : MM. Campana Florent, Maillard Fabrice, Trochet Jean-Claude, Hamel Arnaud

Absent :

Étaient représentés : M. Campana Florent (par M. Géraudie Thomas)
M. Trochet Jean-Claude (par M. Géraudie Thomas)

Secrétaire de séance M. Le Tual Didier

En application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilances sanitaires (NOR PRMX2129237L)

Monsieur Renauld Hervé, maire, a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent la demande de Monsieur Renauld Hervé.

Ordre du Jour

- Location de deux pièces inoccupées de la mairie par Madame Bulot Cloé psychomotricienne
- Adhésion groupement de commandes pour l'achat d'électricité, fourniture et services associés coordonné par le SEY et approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 (annule et remplace la précédente délibération n° 2021/45 du 10 décembre 2021)
- Acceptation et vote du compte administratif 2021
- Vote du compte de gestion 2021
- Affectation du résultat de l'exercice 2021
- Vote du budget primitif 2022
- Imputation en section d'investissement des biens meubles
- Ramassages scolaires - Participation de la Commune
- Vote des 2 taxes locales
- Rapports des commissions
- Rapports divers
- Questions diverses

Cette Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

1) Certificat d'urbanisme

- CUa 078 283 22 M0001 signé le 02 février 2022

2) Déclaration d'intention d'aliéner

- N° 20220001 signé le 26 janvier 2022

3) Permis de construire

- PC 078 283 21 M0007 accepté le 31 janvier 2022 – Démolition d'une grange et construction d'une maison d'habitation

4) Arrêté

- N° 07/2022 du 31 janvier 2022 précisant les modalités de publicité au titre des marchés passés selon la procédure adaptée (annule et remplace l'arrêté n° 01/2020 du 11 janvier 2019)

5) Arrêté de circulation

- N° 08/2022 du 02 février 2022 portant réglementation de la circulation sur les voies communales et les chemins ruraux en et hors agglomération et sur les routes départementales en agglomération
- N° 09/2022 du 02 février 2022 relatif à des travaux de création de branchement d'eau potable sis 4 chemin du Buisson
- N° 10/2022 du 02 février 2022 relatif à des travaux de création de branchement d'eau potable sis 1 route des Bouleaux

6) Arrêté d'alignement

- N° 11/2022 du 02 février 2022

Les conseillers municipaux ont pris acte de ces décisions.

2022/03 – Location de deux pièces inoccupées de la mairie

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la commune dispose de deux pièces inoccupées situées dans le bâtiment de la mairie. Ces deux pièces seront louées à partir du 1^{er} avril 2022.

Le Conseil Municipal accepte la location de ces deux pièces et autorise Monsieur le Maire à signer le bail à usage professionnel.

2022/04 – Adhésion groupement de commandes pour l'achat d'électricité, fourniture et services associés coordonné par le SEY et approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes

Le Conseil Municipal décide reporter cette délibération à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

2022/05 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 (annule et remplace la précédente délibération n° 2021/45 du 10 décembre 2021)

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

N° de compte	BP 2021 (€)	Crédit à ouvrir N (€)
20 : Immobilisations incorporelles	10 260,00	2 565,00
21 : Immobilisations corporelles	193 090,00	1 000,00
23 : Immobilisations en cours		
45 : Comptabilité distincte rattachée	105 300,00	
Total	308 650,00	3 565,00
Le quart	77 162,00	

Répartis comme suit, compte :

- 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme ».....	2 565,00 €
- 2183 « Matériel de bureau et informatique ».....	1 000,00 €
Total...	3 565,00 €

2022/06 - Acceptation et vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal accepte les résultats et vote le compte administratif 2021 :

Recettes totales.....	€ 832 044.87
Dépenses totales.....	€ <u>384 813.37</u>
Excédent.....	€ 447 231.50

2022/07 – Vote du compte de gestion 2021

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2022/08 - Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal affecte aux deux comptes suivants :

Report à nouveau (fonctionnement compte 002).....	376 659.14 €
Résultat d'investissement reporté (compte 001).....	<u>70 572.36 €</u>
Total résultat.....	447 231.50 €

2022/09 - Vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal ;

- Adopte le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à482 337.14 €
- Section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 195 080.00 €

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5 % des

Vous pouvez retrouver plus de détails en parcourant le registre des délibérations disponible en mairie.

dépenses réelles de chaque section

Rappelle que le budget primitif 2022 a été établi et voté par nature, en conformité avec la nomenclature M 57.

2022/10 - Imputation en section d'investissement des biens meubles

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'imputer en section d'investissement les biens meubles d'une valeur inférieure à 500 €.

Compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme »

Vectorisation du PLU

Modification du PLU

Compte 2111 « Terrains nus »

Honoraires des notaires

Achat de terrains

Compte 2135 « Installation générale agencement et aménagement construction »

Achat de radiateurs

Compte 2152 « Installations de voirie »

Achat de panneaux de signalisation

Compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique »

Achat de matériel informatique

2022/11 - Ramassages scolaires - Participation de la Commune

Le Conseil Municipal décide pour la rentrée scolaire 2022-2023 de rembourser aux familles habitants Grandchamp les cartes de transports scolaires de la CC Pays Houdanais et les cartes imagine-R des lycéens jusqu'à la classe de terminal à hauteur de 52 € par carte.

2022/12 – Vote des 2 taxes locales

Les membres du conseil municipal demandent à Monsieur le Maire de reporter la délibération à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Rapport des commissions

Rapports divers

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 23 h 50.

Le Maire,
Hervé RENAULD